

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme PFANDER-MENY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme MARTIN) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PIAN) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme ERSCHENS) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

Membres absents : M. HOUPERT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Trésorier Municipal a fait parvenir à la Ville des états de produits irrécouvrables relatifs au budget principal dont le montant s'établit à 53 903,43 € pour lequel les créances les plus significatives concernent les cotisations de taxe locale sur la publicité extérieure pour un montant de 24 224,77 €, les prestations péri-scolaires pour 13 076,24 € et les droits de voirie pour 11 870,68 €.

Ces créances n'ont pas pu être recouvrées pour cause, par exemple, de décision d'effacement de la dette dans le cadre de clôture pour insuffisance d'actif après liquidation judiciaire, de combinaisons infructueuses d'actes de poursuite, de décision d'effacement de la dette dans le cadre de procédures de rétablissement personnel, de procès-verbaux de carence, etc.

Monsieur le Trésorier Municipal demande leur admission en non-valeur et la décharge de son compte de gestion, étant donné que toutes les voies de droit ont été épuisées, sans succès quant au recouvrement de ces créances.

Enfin, lors de la Commission Mixte des Impayés du 24 mars 2016, Monsieur le Trésorier Municipal a précisé que le taux de recouvrement à la date du 29 février 2016 était de 97,63 % pour les titres émis sur l'année 2015.

A titre d'information, le taux de recouvrement par le Trésorier Municipal des titres de recettes émis par la Ville de Dijon sur l'année 2014 a atteint 99 % au 31 décembre 2015. Ce taux est supérieur à la dernière moyenne nationale connue émanant de la Direction Générale des Finances Publiques qui s'établissait à 98,04 % au 31 décembre 2014 (pour les titres de recettes émis en 2013).

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prononcer l'admission en non-valeur de la somme de 53 903,43 €, au titre des produits irrécouvrables.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ